

Association Démocratie Ecologie Solidarité, Grenoble (ADES)

12 rue Voltaire 38000 Grenoble

Téléphone, fax & répondeur : 04 76 03 24 28

Site internet : <http://www.ades-grenoble.org>

Courriel : contact@ades-grenoble.org

Grenoble, le 14 novembre 2010

Invitation :

Conférence de presse le mardi 16 novembre 2010 à 11 h

12 rue Voltaire 38000 Grenoble

Objet : Révélations sur les séismes

Grenoble tremble mais les autorités tardent à bouger.

par Raymond Avrillier et Vincent Comparat

En espérant vous y rencontrer, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations

Raymond Avrillier et Vincent Comparat

Conférence de presse du 16 novembre 2010

Grenoble tremble mais les autorités tardent à bouger.

Depuis 1991, date de la dernière réglementation préventive en matière de séisme, il est démontré, par des scientifiques en particulier grenoblois reconnus internationalement, que le classement de la région grenobloise en zone « 1b risque modéré » est erroné et doit être relevé.

Nous, écologistes grenoblois, l'avions relevé, annoncé et énoncé publiquement lors des différents plans d'occupation des sols, ZAC (dont les ZAC Europole), plans locaux d'urbanisme, enquêtes publiques sur les équipements et installations (grand stade d'agglomération et son parking souterrain, rocade Nord, autorisations d'INB du CEA et de l'ILL, autorisations des installations chimiques de Pont-de-Claix et Jarrie, protection contre les inondations...).

Nos exigences n'ont pas été prises en compte.

Aujourd'hui, avec un retard de plusieurs années et un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} mai 2011, ces affirmations étayées sont enfin prises en compte par des décrets n°2010-1254 et 2010-1255 et arrêté du 22 octobre 2010.

Parmi les modifications les plus importantes par rapport au zonage sismique de 1991 l'augmentation du niveau de sismicité de la zone allant de Chamonix à Grenoble, qui passe d'une zone Ib (zone de sismicité modérée) à la zone 4 (sismicité moyenne c'est-à-dire la plus importante de métropole dans le nouveau zonage).

La région grenobloise est donc dans une zone de sismicité la plus importante de France métropolitaine.

Cette information d'importance est passée sous silence par le site du préfet de l'Isère, car elle n'a pas fait l'objet d'un discours de M. Sarkozy.

Nous informons donc la population et les services publics concernés par la sûreté des installations et la sécurité des personnes et des équipements, ainsi que les services de secours de notre région.

Nous demandons que les services de l'Etat dans le département, et à défaut les maires des communes, informent la population et l'ensemble des services concernés, et que des exercices soient réalisés pour tester les moyens de secours en situation sismique.

Nous demandons que les mesures soient prises dans de brefs délais pour vérifier que les installations existantes résistent aux nouvelles accélérations liées au séisme moyen, et pour mettre aux normes l'ensemble des installations et équipements existants.

Annexe :

Nouvelle réglementation parasismique

La France dispose depuis le 24 octobre dernier d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » sur le territoire national. Ces textes permettront l'application de nouvelles règles de construction parasismique telles que les règles Eurocode 8 à compter du 1^{er} mai 2011.

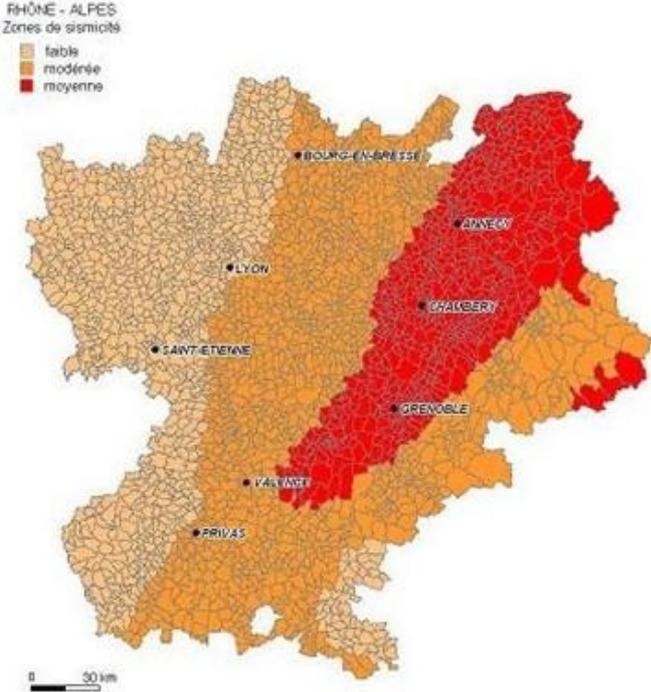
**Le zonage administratif sismique de la France en 1991
(Décret n°91-461 du 14 mai 1991 extrait du journal officiel du 17 mai 1991)**

Département	Zone 0	Zone Ia	Zone Ib	Zone II	Zone III
38 ISERE	Tous les autres cantons	Le Bourg-d'Oisans Corps Mens Pont-en-Royans St-Etienne-de-St-Geoirs St-Marcellin Valbonnais Vinay Bourgoin-Jallieu Le Grand-Lemps Morestel La Tour-du-Pin	Allevard Clelles Domène Echirolles Eybens Fontaine-Sassenage Fontaine-Seyssinet Goncelin Grenoble (5 cantons) Meylan Monestier-de-Clermont La Mure Rives St-Egrève St-Ismier St-Laurent-du-Pont St-Martin-d'Hères Le Touvet Tullins Vif Villard-de-Lans Vizille Voiron Le Pont-de-Beauvoisin St-Geoire-en-Valdaine Virieu		

**Le zonage administratif sismique de la France en 2010
(décrets n°2010-1254 et 2010-1255 et arrêté du 22 octobre 2010)**

Département	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
38 ISERE			Tous les autres cantons	<p align="center">les cantons d'Allevard, Domène, Echirolles-Est, Echirolles-Ouest, Eybens, Fontaine-Sassenage, Fontaine-Seyssinet, Goncelin, Grenoble 1er canton, Grenoble 2e canton, Grenoble 3e canton, Grenoble 4e canton, Grenoble 5e canton, Grenoble 6e canton, Meylan, Pont-en-Royans, Saint-Egrève, Saint-Ismier, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Martin-d'Hères-Nord, Saint-Martin-d'Hères-Sud, Le Touvet, Vif, Villard-de-Lans</p> <p align="center">les communes de L'Albenc, Beaulieu, Brié-et-Angonnes, La Buisse, Champagnier, Champ-sur-Drac, Chamrousse, Chantesse, Château-Bernard, Cognin-les-Gorges, Coublevie, Jarrie, Mallevall, Merlas, Miribel-Lanchâtre, Moirans, Montaud, Montchaboud, Monteynard, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-l'Osier, Notre-Dame-de-Mésage, Poliénas, Pommiers-la-Placette, Le Pont-de-Beauvoisin, La Rivière, Romagnieu, Rovon, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Andéol, Saint-Aupre, Saint-Bueil, Saint-Etienne-de-Crossey, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Jean-d'Avelanne, Saint-Jean-de-Moirans, Saint-Julien-de-Raz, Saint-Marcellin, Saint-Martin-de-la-Cluze, Saint-Martin-de-Vaulserre, Saint-Nicolas-de-Macherin, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Séchilienne, La Sône, Têche, Tullins, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Velanne, Vinay, Vizille, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey</p>	

Nouvelle cartographie du risque sismique :



Isère : tout le département zone de sismicité modérée, sauf :

— les cantons d'Allevard, Domène, Echirolles-Est, Echirolles-Ouest, Eybens, Fontaine-Sassenage, Fontaine-Seyssinet, Goncelin, Grenoble 1er canton, Grenoble 2e canton, Grenoble 3e canton, Grenoble 4e canton, Grenoble 5e canton, Grenoble 6e canton, Meylan, Pont-en-Royans, Saint-Egrève, Saint-Ismier, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Martin-d'Hères-Nord, Saint-Martin-d'Hères-Sud, Le Touvet, Vif, Villard-de-Lans : **zone de sismicité moyenne** ;

— les communes de L'Albenc, Beaulieu, Brié-et-Angonnes, La Buisse, Champagnier, Champ-sur-Drac, Chamrousse, Chantesse, Château-Bernard, Cognin-les-Gorges, Coublevie, Jarrie, Mallevall, Merlas, Miribel-Lanchâtre, Moirans, Montaud, Montchaboud, Monteynard, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-l'Osier, Notre-Dame-de-Mésage, Poliénas, Pommiers-la-Placette, Le Pont-de-Beauvoisin, La Rivière, Romagnieu, Rovon, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Andéol, Saint-Aupre, Saint-Bueil, Saint-Etienne-de-Crossey, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Gervais, Saint-Hilaire-du-Rosier, Saint-Jean-d'Avelanne, Saint-Jean-de-Moirans, Saint-Julien-de-Raz, Saint-Marcellin, Saint-Martin-de-la-Cluze, Saint-Martin-de-Vaulserre, Saint-Nicolas-de-Macherin, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Sauveur, Saint-Vérand, Séchilienne, La Sône, Têche, Tullins, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Velanne, Vinay, Vizille, Voiron, Voissant, Voreppe, Vourey : **zone de sismicité moyenne**.

Savoie : tout le département zone de sismicité moyenne, sauf :

— les cantons d'Aime, Bozel, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne : zone de sismicité **modérée** ;

— les communes d'Aigueblanche, Aussois, Les Avanchers-Valmorel, Le Bois, Bonneval-sur-Arc, La Chambre, Chanaz, Les Chapelles, Les Chavannes-en-Maurienne, Fontaine-le-Puits, Fourneaux, Freney, Hautecour, Lanslevillard, Modane, Montaimont, Montgellafrey, Montvalezan, Motz, Moûtiers, Notre-Dame-du-Cruet, Notre-Dame-du-Pré, Ruffieux, Saint-Alban-des-Villards, Saint-André, Saint-Avre, Saint-Colomban-des-Villards, Sainte-Foy-Tarentaise, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-François-Longchamp, Saint-Jean-de-Belleville, Saint-Marcel, Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Martin-sur-la-Chambre, Saint-Oyen, Salins-les-Thermes, Séez, Serrières-en-Chautagne, Sollières-Sardières, Termignon, Tignes, Val-d'Isère, Villarlurin, Villarodin-Bourget, Villaroger, Vions : zone de sismicité **modérée**.

Haute-Savoie : tout le département zone de sismicité moyenne, sauf :

— les cantons de Frangy, Seyssel : zone de sismicité **modérée** ;

— les communes d'Andilly, Cernex, Chênex, Chevrier, Crempigny-Bonneguête, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-épagny, Lornay, Mésigny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genavois, Sallenôves, Savigny, Val-de-Fier, Valleiry, Vers, Versonnex, Viry, Vulbens : zone de sismicité **modérée**.